Ouffet Infos
Ellemelle Ouffet Warzée

Novembre 2017

Brouillards d'octobre et pluvieux novembre font bon décembre !

➢ Fermeture de l'administration communale

L'administration communale **fermera ses portes ce 15 novembre 2017.**

Merci de votre compréhension.

➢ Brevet Européen de Premiers Secours

Bravo aux 13 participants qui ont obtenu leur BEPS !

La Commune a organisé, en collaboration avec la Croix Rouge, une formation au Brevet Européen des Premiers Secours.

Grâce à cette formation, les participants savent quand appeler les ambulanciers, les pompiers et quelles informations leur transmettre, mais connaissent également les gestes et mesures à prendre pour éviter le sur-accident, pour faire le bilan de la victime et évaluer ses fonctions vitales.

« J'ai trouvé que cette formation était bien ancrée dans la réalité. Les problématiques abordées et les exercices sont concrets. On sort de chaque séance avec un bagage supplémentaire. Je conseille vraiment cette formation qui permet d'être efficace tant dans la communication avec les secours que dans la gestion de la situation en les attendant » nous explique Coline, une des participantes.

En effet, ils ont appris à reconnaître une victime inconsciente, une victime en détresse respiratoire, en arrêt cardio-pulmonaire, à pratiquer une réanimation, à comprendre l'utilisation d'un défibrillateur, à agir adéquatement face à une hémorragie, une plaie ou une brûlure, etc.

Nous tenons à remercier tant les participants pour leur assiduité et leur proactivité que la formatrice, Madame Christelle LIZEN pour ses explications claires et ses exercices pratiques.

Chaque année en Belgique francophone, la Croix rouge dispense des cours à plus de dix mille personnes sur les gestes qui sauvent.

Vous souhaiteriez participer à la prochaine formation dans le courant de l'année 2018 ? Contactez Hélène PREVOT au 086/36.61.36 ou via helene.prevot@ouffet.be**.**

➢ Objectif « Zéro phyto » et entretien des trottoirs

Apprenons à tolérer la végétation sauvage !
Tout profit pour votre santé, pour l'environnement et pour la biodiversité !

Depuis le 1er juin 2014, une nouvelle législation relative à l'épandage des « produits phytopharmaceutiques » (ou PPP) est entrée en vigueur. Autrement dit, il est interdit de pulvériser des produits phyto dans les espaces publics mais également privés en lien avec un réseau de collecte des eaux (filets d'eau, ruisseau…).

La Commune est bien consciente que la transition est difficile pour tout le monde, mais des techniques alternatives (malheureusement pas aussi efficaces) existent et sont désormais utilisées par les agents communaux ; à savoir le désherbage manuel, le désherbage thermique (eau chaude)...

L'entretien de la voie publique est l'affaire de tous, mais est d'abord et avant tout celle des riverains !

En effet, conformément au règlement général de police, tout propriétaire ou locataire est tenu de maintenir dans un état de propreté suffisant l'entièreté de la portion de trottoir, d'accotement et de filet d'eau se trouvant en regard de sa demeure ou de sa propriété, afin d'assurer la propreté, la salubrité et la sécurité de la voie publique.

Il est également tenu d'enlever les végétaux qui y croissent, d'enlever les déchets de toutes sortes (détritus, feuilles d'arbres…)

L'hiver approche à grands pas !

N'oubliez pas qu'en cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique pourvue de trottoirs ou accotements est tenu de veiller à ce que, devant la maison qu'il occupe ou à la propriété dont il a la jouissance, un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé ou rendu non glissant.

➢ Be WaPP – A la recherche d'Ambassadeurs de la propreté

Envie de rendre la Wallonie plus propre ? Dans ce cas, n'hésitez pas à rejoindre les « Ambassadeurs de la Propreté ».

Wallonie Plus Propre lance une grande opération visant à mobiliser les personnes, associations, entreprises... qui souhaitent maintenir propre leur rue, leur quartier ou tout autre endroit de leur choix.

Vous aussi, vous souhaitez devenir un Ambassadeur de la Propreté ? Dans ce cas, inscrivez-vous sur le site internet www.wallonieplusproprе.be/ambassadeurs, seul ou en équipe, réservez gratuitement votre matériel, choisissez la zone que vous souhaitez entretenir et signez la charte qui fera de vous un véritable Ambassadeur.

Il conviendra de déterminer avec la commune les modalités pratiques d'évacuation des sacs que vous aurez récoltés.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.wallonieplusproprе.be.

➢ Comptes communaux pour l'exercice 2016

Les comptes de l'exercice propre ont été adoptés par le Conseil communal en sa séance du 18 avril 2017.

Le compte budgétaire dégage un boni de 236.566,94 € à l'exercice 2016, et de 706.944,42 € tous exercices confondus.

Fonctionnement de la comptabilité communale (rappel)

La comptabilité communale est divisée en deux grands volets : la ***comptabilité budgétaire*** (dont le principal outil est le budget) et la ***comptabilité générale*** (qui génère le bilan et le compte de résultat).

Le budget est un outil obligatoire reprenant l'ensemble des prévisions des recettes et des dépenses que la commune sera amenée à percevoir ou à effectuer au cours de l'année budgétaire (qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre).

Une distinction entre le service ordinaire et extraordinaire est également établie. Le ***service ordinaire*** reprend l'ensemble des dépenses et recettes qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement régulier.

Le ***service extraordinaire***, quant à lui, est constitué par l'ensemble des dépenses et recettes qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal. Il comprend également les subsides et prêts consentis à ces mêmes fins, les participations et placements de fonds à plus d'un an, ainsi que les remboursements anticipés de la dette.

Résultat budgétaire de l'exercice propre – service ordinaire

Le résultat budgétaire de l'exercice propre (2016) schématisé ci-après est en boni. Il représente la différence entre les droits constatés nets (recettes) et les engagements (dépenses). C'est le résultat le plus important et le plus utilisé étant donné qu'il tient compte de tous les engagements financiers de la commune.

Au sein du budget, une distinction est établie entre les dépenses et recettes de l'exercice propre et celles des exercices antérieurs. A noter : les règles en vigueur imposent que le budget soit en équilibre à l'exercice propre.

Ci-après, le tableau des dépenses et recettes ventilés de la manière suivante :

Dépenses	Budget 2016	Compte 2016
Personnel	1.366.024,58 €	1.333.322,10 €
Fonctionne-ment	611.888,35 €	514.826,27 €
Transferts	844.675,67 €	868.828,60 €
Dette	7.062,61 €	6.672,44 €
Prélève-ments	25.000 €	25.000 €
Total	**2.854.651,21 €**	**2.750.649,41 €**

Recettes	Budget 2016	Compte 2016
Prestations	155.704,25 €	170.006,92 €
Transferts	2.738.841,34 €	2.785.577,07 €
Dette	64.600 €	31.632,36 €
Total	**2.959.145,59 €**	**2.987.216,35 €**

	Budget 2016	Compte 2016
Résultat ex propre	**104.494,38 €**	**236.566,94 €**

Ces dernières années, le résultat ordinaire de l'exercice propre reste positif même si l'équilibre est de plus en plus difficile à trouver. Ce résultat budgétaire positif permet de pouvoir financer, pour partie, les dépenses extraordinaires sur fonds propres (voir ci-après).

Résultat budgétaire du compte à l'exercice propre – Service ordinaire

Droits constatés nets	**3.971.149,82 €**
Dépenses	**3.264.204,40 €**
Résultats budgétaires (boni)	**706.944,42 €**

Service extraordinaire

A l'exercice propre, le montant de 2.831.474,68 € engagé en 2016 a été financé à 46% par des subsides, à 16% par des emprunts et à 38% sur fonds propres.

➢ Académie des Ardennes ASBL – L'Art des Sens

Stage pour enfants de 6 à 12 ans

Du 26 au 29 décembre, de 9h à 16h

Expression artistique et sensorielle, art culinaire, sophrologie ludique

Prix matériel compris : 55€ la semaine ou 15€ la journée

Adresse : rue des Pahys, 6A à Ouffet

Infos et réservations : Virginie 0471/40.53.40

➢ Relais sacré – Vendredi 10 novembre

Les enfants des écoles rendront, comme d'habitude, hommage aux soldats morts pour sauvegarder nos libertés.

Rendez-vous à 8h30 à Ouffet sur notre Grand'Place et à 9h05 à Warzée en face de l'Eglise.

Nous espérons vous voir nombreux pour accompagner les enfants lors de cette démarche civique, montrons notre attachement à notre patrie.

➢ Salon du Bien vieillir

Que vous ayez 40, 50, 60 ans…plus, voire beaucoup plus ;

Que vous réfléchissiez à organiser votre retraite ;

Que vous soyez en bonne santé ou en demande d'une aide.

ALORS, rejoignez-nous au SALON DU BIEN VIEILLIR.

Où : à Tinlot rue de l'Eglise - salle la Tinlotoise.

Quand : le samedi 25 novembre 2017 entre 10h00 et 18h00.

Une organisation du GAL Pays des Condruses.

➢ Maison d'Accueil Communautaire – Bar à soupe

Le bar à soupe, c'est l'occasion de se retrouver en toute convivialité et de manger une soupe faites avec des légumes de saison.

Nous vous attendons le 3ème vendredi de chaque mois, entre 12h et 13h à la maison communautaire, rue des Pahys 6.

La soupe sera vendue à 1,5€ avec du pain.

Les prochains rendez-vous : le vendredi 17 novembre et le vendredi 15 décembre.

Venez nombreux !!!

Le Programme Communal de Développement Rural : réalisations et projets

Vous le savez sans doute, le *Programme Communal de Développement Rural* (le *PCDR*, en abrégé), met en place depuis 2013 toute une série d'actions coordonnées et émises par des citoyens permettant de revitaliser ou de restaurer la Commune dans le respect de ses caractéristiques. Outre ce maintien respectueux de l'identité ouffetoise (son bâti, son histoire, ses chemins et sentiers…), le *PCDR* permet aussi d'initier notre Commune à de nouvelles mesures contemporaines en lien avec l'énergie, l'environnement, la mobilité, *etc.*

Le 15 mars 2012, ce *PCDR* - initié par le Collège communal en décembre 2006 - avait été approuvé en séance avant de l'être par le *Gouvernement Wallon* en mars 2013, et ce pour une durée de 10 ans ; de quoi concrétiser des projets enthousiasmants pour l'avenir... En effet, d'un point de vue budgétaire, le PCDR permet de bénéficier de subventions significatives de la part de la W*allonie* ou d'autres entités subsidiantes.

Mais la Commune, avec l'aide de citoyens motivés, n'avait cependant pas attendu cette approbation du Ministre pour débuter la réalisation des divers projets qui leur tenaient à cœur, dont la création de la Maison d'Accueil Communautaire et de la Sittelle, la réfection de la Grand'Place, la réalisation de divers travaux de sécurisation, l'actualisation de balades, l'aménagement du parking Aux Oies, etc.

Aussi, il nous semble important, après un peu plus de 6 années de développement rural, de vous livrer un petit panel de ce qui est réalisé, de ce qui est en cours de réalisation et des projets à venir.

1) Ce qui est finalisé (ou presque)

- Le Parc artisanal (projet initié en 2009)

De nouvelles voiries ont été créées en vue d'aménager un parc artisanal qui assurerait la promotion de la production locale et de l'artisanat ainsi que l'implantation de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois. Les travaux sont terminés !

- La Maison d'Accueil Communautaire « Comme chez vous » (projet initié en 2010)

La MAC (pour les intimes !) a été créée dans le bâtiment communal (rue des Pahys n°6) et a ouvert ses portes le 5 février 2013 aux personnes âgées de 60 ans minimum (fragilisées ou non), à fréquence d'une journée par semaine, pour leur permettre de s'y sentir « comme chez eux » au gré d'activités de jour encadrées par des professionnels. Une extension, une belle véranda réalisée en 2016, est désormais fonctionnelle. Notez que ce bâtiment abrite également l'accueil extra-scolaire « *La Sittelle* ».

- L'aménagement de la Grand'Place (projet initié en 2012)

Les différents aménagements qui y ont été effectués ont rendu à la Place sa convivialité et en ont fait un premier point d'accroche touristique, sans pour autant négliger son besoin d'espaces pour le maintien des fêtes connues « *Fête foraine* et *Fête Médiévale* ». Ses arbres y ont aussi été préservés au maximum… Il ne reste plus qu'à finaliser son éclairage public à basse consommation (la promesse de subside vient de nous parvenir, … un peu de patience).

- L'actualisation de l'Atlas des Chemins et Sentiers Vicinaux (projet initié en 2013)

Sur base de la cartographie des chemins et sentiers, nous avons non seulement décidé d'améliorer notre réseau de promenades pour le mettre à disposition de vos loisirs ainsi que du tourisme durable, mais aussi de créer des sentiers et de réviser les promenades cyclo-pédestres et équestres au sein des villages… Une carte des promenades fraîchement actualisée, associée au plan de la Commune d'Ouffet, est déjà en vente au prix de 4 euro dans votre administration et dans certains de vos commerces de proximité.

2) Ce qui suit son cours (en élaboration ou en attente d'approbation)

- <u>L'aménagement de la Salle Aux Oies (projet initié en 2010)</u>

Ce projet d'aménagement, lancé en 2010 et intégré au PCDR en 2014, a été initié afin de soutenir la vie associative de l'entité. Pour ce faire, la Commune a obtenu, début 2016, une promesse de subside de 849.730,70 euros pour réaliser les travaux d'aménagement de la *Maison de l'Entité* dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies, estimés à 1.399.730,70 euros. Les travaux du gros œuvre ont commencé au mois d'août 2017.

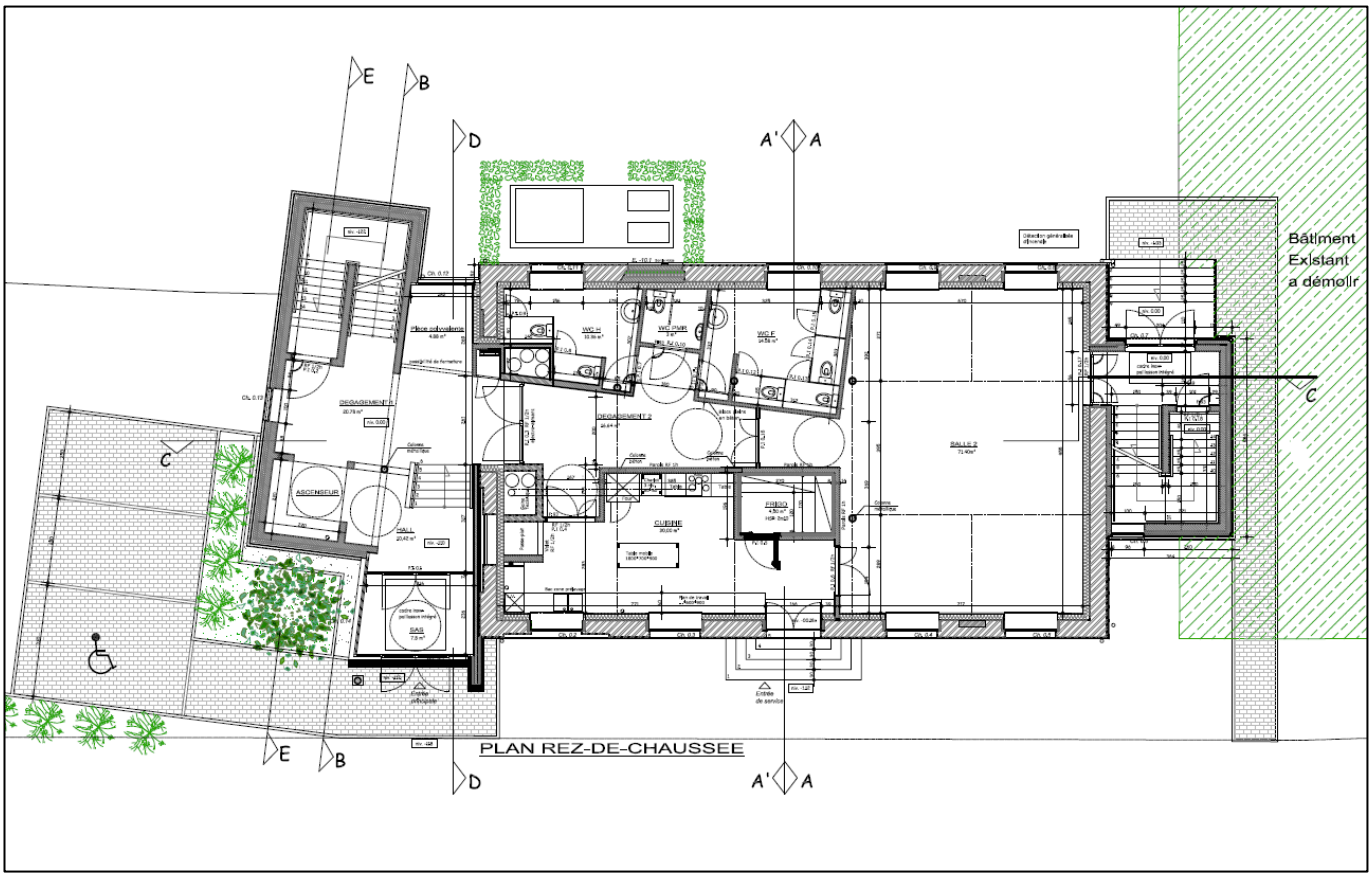

- Le renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la Commune et vers les communes voisines (projet initié en 2013)

Le travail et les projets en cours visent à créer ou à réhabiliter certains chemins et des aménagements de pistes cyclables, d'infrastructures de sécurisation ainsi que la pose de nouveaux revêtements. De quoi pouvoir bientôt vous déplacer librement près de chez vous, entre villages (via la Vieille Route de Huy et la rue de Bihay), sans craindre les grosses roues… Une connexion inter-villages existant déjà entre Ouffet et Warzée, nous avons dans ce cadre répondu à l'appel à projet *Subventions en mobilité douce* afin de relier cette fois Warzée à Ellemelle et de créer un accès sécurisé vers la gare du TEC.

- L'éco-construction de la maison de village L'Aurore à Ellemelle (projet initié en 2014)

La Commune visait l'obtention d'un subventionnement pour l'éco-construction d'une maison de village à Ellemelle qui redynamiserait la vie associative locale et sensibiliserait la population à la construction locale. Projet attendu depuis longtemps ! Le *Développement rural de la Wallonie* vient de lui assurer un subside de 673 241.26 euros sur un total de 1 046 482.51 euros !

3) Ce qui est encore en gestation

- La réaffectation de l'ancien terrain de football situé rue Doyard (projet initié en 2016)

Le projet consiste à aménager le terrain du Doyard (qui s'étend sur environ 2,3 ha) avec une urbanisation importante et la création de différents types de logements. Cette aire comprendra aussi des espaces verts, des voies de mobilité douce ainsi que des accès réfléchis aux quartiers voisins et au centre du village. En matière d'énergies, on envisage un éclairage intelligent de l'espace public et pour des énergies basses et renouvelables. La rédaction du Cahier Spécial des Charges est en cours afin de lancer le marché de service auteur de projet pour l'obtention d'un permis d'urbanisation ; au terme de tout un processus de réflexion et de décisions.

- L'aménagement de la Tour de Justice en pôle culturel, touristique et de rencontres (projet initié en 2014 ; dossier PwDR de 2016 non retenu par le SPW)

Beau projet en réflexion... On imagine en ces lieux un espace dédié au tourisme, à des réunions d'entreprises, à des apéros citoyens, à un bar et à une petite salle de concert, à un espace pour l'histoire locale et à une salle de cinéma. Soit, un endroit fédérateur pour tous !

- L'aménagement du bâtiment de l'ancienne administration communale et de l'ancienne école d'Ellemelle (projet initié en 2016)

Petit coup de pouce à nos jeunes qu'on n'a pas envie de voir partir… L'idée consisterait à leur aménager des logements tremplins dans le bâtiment de l'ancienne Administration communale et l'ancienne école d'Ellemelle pour leur permettre de constituer une épargne logement en restant sur le territoire communal.

- Le partenariat transcommunal avec Clavier pour la construction d'un hall polyvalent (projet initié en 2017)

Parce que le développement rural s'ouvre à l'ère de la transcommunalité (et que Clavier n'est pas bien loin…), que la *Wallonie* félicite les partenariats communaux et que les halls sportifs accessibles sur les communes d'Ouffet et de Hamoir ne peuvent répondre soit toutes les demandes, soit aux conditions de compétitions, il est opportun de participer à la création d'un grand hall omnisports à Clavier. Non pas pour délocaliser ce qui existe déjà sur notre Commune, mais pour proposer de nouveaux sports et l'espace de compétition sportive qui manque. La procédure de désignation de l'auteur de projet est en cours, principalement conduit par la SPI et par la Commune de Clavier.

- La rénovation des locaux du complexe sportif Tige de Pair à Warzée (projet initié en 2017)

L'idée serait de répondre plus adéquatement aux activités sportives du site. L'espace consacré à la Maison des Jeunes devra aussi être intégrée à ce projet conformément aux besoins et aux règles en vigueur. Ultérieurement, une consultation des partenaires concernés sera organisée.

- L'aménagement d'un RAVeL (projet initié en 2017)

Ce beau projet - à long terme - de tourisme et de mobilité douce s'inscrit dans une optique transcommunale. Il consiste à compléter le RAVeL du Condroz en créant un maillage entre Ouffet et ses communes voisines. On s'imagine déjà longer allègrement les bords de l'Ourthe...

4) Ce qu'on peut faire « tout seul » (ou presque !)

- Un nouveau site Internet et une super appli mobile pour les Ouffetois (projet initié en 2016)

Il faut vivre avec son temps ! Aussi les outils « de com' » de l'Administration communale tels que son site Internet et son application mobile méritent d'être adaptés aux technologies actuelles. Pour ce nouveau site internet qui verra le jour fin 2017, la Commune a sollicité l'intercommunale *IMIO.* Conçu ainsi par des professionnels, il pourra au mieux répondre à vos désirs et vous tenir au fait de tout ce qui se trame sur le sol ouffetois… Quant à « l'appli mobile », l'objectif communal est non seulement de vous informer directement et instantanément, mais aussi de créer une interface multilingues pour satisfaire aussi les gens de passage, puisque Ouffet se trouve tout près des sites touristiques de Durbuy et de Huy. C'est à l'entreprise *Apptree* que cette tâche a été confiée et cette application est d'ores et déjà téléchargeable sur l'*App Store* et sur *Google Play* !

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux (projet initié en 2013)

Ouffet entre dans l'ère de la transition écologique ! Le projet *UREBA* a permis l'isolation et la réalisation d'un nouveau plancher au niveau des greniers de l'Administration communale, l'isolation du plafond de la bibliothèque et la réalisation d'un sas d'entrée ainsi que l'isolation, le remplacement des châssis et l'installation d'un nouveau chauffage au niveau des locaux du *Patro* situés rue du Perron.

Les plafonds de l'école communale ont également été isolés (en même temps que la rénovation des plafonds de la bibliothèque) et le sol de l'école vient d'être également isolé (dans le cadre d'un petit dossier UREBA) par projection de 10 cm de mousse polyuréthane dans les vides-ventilés.

Pour rappel, le projet de la *Salle l'Aurore* consiste aussi en une « éco-construction » ; entendez par là : isolation performante, chauffage par pompe à chaleur et autres technologies réjouissantes en matière d'énergie …

- **Commune d'Ouffet – Avis d'enquête publique – Modification de voirie**

(décret voirie du 06/02/2014)

Le Collège communal porte à la connaissance du public :

1° le projet de rectification du chemin n° 2 dénommé "Vieille Route de Huy" à Ouffet, afin d'adapter le tracé officiel du chemin à la réalité sur le terrain (modification aux abords des parcelles cad. section A n° 100A, 98B, 109C, 96^{E}, 97, 96B ;

2° le projet de création d'un nouveau sentier communal entre le Tige de Pair et la rue du Baty à Warzée, situé entre les parcelles cad. sect. A n° 80H, 76D, 126B, 124C, 179B, 133A ;

3° Cessions d'emprises de voirie Rue de Hamoir à Ouffet dans le cadre d'une division en vue de construire une maison d'habitation (situées sur la parcelle cadastrée H 52 G).

Le dossier est porté à enquête publique en application du décret relatif à la voirie communale, entré en vigueur le 01 avril 2014 d**u 06 novembre 2017 au 05 décembre 2017.**

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service :

Du lundi au vendredi de 09 heures à 12 heures, le mercredi de 13 heures à 16 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures ou sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance (086/36.61.36).

Les personnes qui auraient des observations à formuler au sujet de ces projets sont invitées à les adresser soit : par télécopie au 086/36.73.79, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : marie-france.henrot@ouffet.be ou par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet avant le 05 décembre 2017, ou les signifier lors de la clôture de l'enquête qui aura lieu le 05 décembre 2017 à 15 heures.

Les explications techniques sont fournies par le service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet sur rendez-vous pris téléphoniquement au 086/36.61.36.

Les observations et réclamations peuvent également être formulées oralement auprès de l'agent communal délégué, au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, du 06 novembre 2017 au 05 décembre 2017.

A Ouffet, le 30 octobre 2017.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(S) Henri LABORY

La Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX-CASSART

➢ Athénée Royal d'Ouffet – Préhistomuseum

L'Athénée Ouffet Section fondamentale fait un bon dans le temps !

En effet, le mardi 10 octobre, toute l'école, de la deuxième maternelle à la sixième primaire, a été visiter le Préhistomuseum de Ramioul.

L'occasion de vivre le temps d'une journée comme les hommes de la Préhistoire.

Entre la découverte et la fabrication du feu, la visite des premières huttes, la réalisation de poteries diverses, l'utilisation des premières armes les enfants ont été plongés dans l'Histoire.

Une journée magnifique qui va permettre de travailler dans toutes les classes sur les mêmes thèmes et mettre en avant des compétences disciplinaires et transversales.

➢ Télé-Service – Activités de Novembre

***Voyage autour d'une fourchette**:*

Le Mardi 7/11 à 12h30 : Salle "les échos du Hoyoux" à Modave "Raclette savoyarde" (membre 12€/non membre 14€) ;
Le Jeudi 23/11 à 12h30 : salle "Sainte Barbe" à Tavier "Les p'tits salés "de Jeanine (membre 10€/non membre 12€)

Bar à soupe de 11h00 à 13h00 au Télé-Service du Condroz rue du Perron à Ouffet :

Mardi 14 soupe aux pois - Mardi 21 soupe aux potirons - Mardi 28 soupe tomates-boulettes

PAF: 1,00€ soupe/pain et beurre - Possibilité de participer à l'atelier "tricot/ crochet" après le bar à soupe.

Les balades:

Les 20 et 27/11 à 13h30' petite balade sur le ravel au départ du Kursaal à Hamoir ;
Le 7/11 9h45' Modave rendez-vous salle "les échos du Hoyoux" ;
Le 16/11 9h45' Esneux rendez-vous Parking de l'athénée ;
Le 23/11 9h45' Tavier rendez-vous "salle Sainte Barbe" ;
Le 30/11 9h45' Balade surprise.

Les ateliers au Télé-Service du Condroz à Ouffet :

Mardi 14, 21 et 28/11 de 13h30' à 15h45' **crochet/tricot** - Possibilité de venir boire un bol de soupe avant l'atelier.

Infos et réservations : 086/36.67.18 ou 0479/29.81.18

➢ Wikihuy – Informations sur notre passé

Wikihuy.be…Que savoir ???

Les Passeurs de Mémoire ont à cœur de laisser des traces du passé de notre commune à tout un chacun, à celles et ceux qui s'intéressent un tant soit peu à la vie de leur village…avant.

Une foule de thématiques sont déjà compilées sur le site wikihuy.be, comment y accéder ? Il suffit d'inscrire cette adresse sur votre moteur de recherche (google ou autre) et de suivre wikihuy.be.

Dès que vous atteignez le pavé bleu, chercher Ouffet et puis « Passeurs de mémoire ». Vous serez étonné de la richesse des informations déjà disponibles. Dans chaque rubrique si vous désirez approfondir vos connaissances, utilisez... en savoir plus.

Si vous avez la moindre difficulté à accéder au site ou si vous souhaitez rejoindre notre groupe de travail, Pol Gillet vous attendra à la Maison communautaire, rue des Pahys, 6 les 8, 15, 22 et 29 novembre de 19h3O à 20h30. Soyez curieux !

➢ Changement de réglementation urbanistique - Rappel

Grande réforme depuis le 01 juin 2017. Le CWATUPe (Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie) devient le CoDT (Code du Développement territorial).

Cette nouvelle législation a pour objectif la simplification administrative, la lutte contre l'étalement des constructions mais aussi répondre au défi démographique de l'avenir.

Quelques changements importants :

- nouvelles procédures et nouveaux **délais** concernant l'analyse et le traitement des dossiers ;
- nouveaux **documents** administratifs pour constituer la demande ;
- nouvelles **procédures d'enquête** publique et d'annonce de projet ;
- nouvelle **procédure de régularisation** concernant les infractions urbanistiques.

Certains travaux sont, en respectant certaines conditions, exonérés de permis d'urbanisme ; d'autres ne requièrent pas l'intervention obligatoire d'un architecte.

Ces travaux sont définis par les articles R.IV.1-1 R.IV.1-2 du CoDT. L'attention du demandeur est toutefois attirée sur le fait que :

- cette liste n'est pas applicable aux actes et travaux qui se rapportent à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés ou soumis provisoirement aux effets de classement, sauf si ces biens immobiliers sont des éléments du petit patrimoine populaire visés à l'article 187, 13°, du Code wallon du Patrimoine;
- les dossiers introduits (principalement sans l'intervention d'un auteur de projet) doivent toutefois permettre aux services concernés d'analyser la demande et à l'autorité compétente de se prononcer en toute connaissance de cause.

Une demande de permis d'impact limité (tel qu'indiqué dans le tableau repris à l'article R.IV.1-1 du CoDT) signifie que la prise de décision ne nécessite pas la sollicitation préalable obligatoire de l'avis du Fonctionnaire délégué. Cette "classification" a donc uniquement un impact sur les délais de traitement de la demande et non sur la composition d'un dossier.

Les citoyens sont invités à se renseigner par écrit au service urbanisme de la commune d'Ouffet pour les projets qu'ils envisagent de réaliser en joignant un plan d'implantation avec localisation du projet (vue des limites mitoyennes) et schéma/croquis de la construction envisagée.

Contact : Marie-France HENROT – marie-france.henrot@ouffet.be

➢ C.P.A.S. – Allocations de chauffage 2017

Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Les personnes ayant un statut BIM ;
- ✓ Les ménages dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à 18.363,39 € majoré de 3.399,56 € par personne à charge ;
- ✓ Les personnes sous médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes.

Pour quel type de chauffage ?

- ✓ Gasoil de chauffage en vrac et à la pompe ;
- ✓ Pétrole lampant (acheté à la pompe), le CPAS vérifiera à votre domicile que vous vous chauffez à l'aide dudit combustible ;
- ✓ Gaz propane en vrac.

Quelle intervention ?

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'intervention est calculée au litre. Elle peut atteindre un montant maximum de 210€ par an et 1500 litres par famille et par an.

Pour les combustibles achetés à la pompe, l'allocation est forfaitaire et s'élève à 210€ par an. Dans ce cas, un seul ticket à la pompe suffit pour y prétendre.

Quelles démarches ?

Se rendre au CPAS dans les 60 jours de la livraison muni de votre carte d'identité, de la facture et d'une preuve de revenus. Après vérification et acceptation par le conseil de l'action sociale, le montant de la prime sera versé sur votre compte ou sur le compte du fournisseur.

Le CPAS est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Editeur responsable : Caroline MAILLEUX-CASSART, Bourgmestre